Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Brulatte (la) - Tome I

Brulatte (la), c^ne^ de *Loiron* (4 kil.), arrond. de *Laval* (15 kil. O.).

Anciens noms

H. de Bruereta… sacerdos de Buerota, ou *Buerata,* v. 1130 (Cart. de la Roë, f. 89). — *Brulata,* 1200 (Hist. Culturæ, d'après Cauvin). — *L'église de la Brulade,* 1373 (Arch. nat., JJ. 104, f. 75). — *Ecclesia de la Brullatte,* XV^e^ s. (Pouillé). — *Bruslatte,* 1633 (Insin. eccl.). — *Ecclesia Sancti Martini de Bruslata,* 1637 (Reg. par.). — *Brulate,* 1715 (Carte cénom.). — *Brulatte* (Jaillot, Cassini, Ét.-M.).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes et quartzites du Silurien supérieur, avec quelques pointements de diabase. Toute la limite S., qui forme la crête de Bellevue et de Malavisé, est constituée par des poudingues et des grès du Culm avec blaviérite. Le Culm existe également dans la partie du bois des Gravelles qui borde la commune à l'O. » D.-P. Œ.

Le territoire dont toute la partie O. — moins une cornière S.-O. — est couverte par le *Bois des Gravelles* et le *Bois-aux-Moines,* est limité au N. par le Vicoin, depuis sa sortie de l'étang du Port-Brillet ; à l'O., par un fort affluent qui forme les étangs de Cornesse et du Moulin-Neuf ; à l'E., par un autre ruiss. dont une des branches passe près du bourg. Toutes ces eaux et un autre petit ruisselet naissent sur les versants de la colline qui occupe le centre de la partie boisée. Le sommet atteint 200 m. tandis qu'à la pointe N.-O., l'étang du Port-Brillet s'étale à 111 m. — La vieille route de Bretagne, aujourd'hui route nationale, forme toujours la limite S. vers Ruillé-le-Gravelais, rejointe au carrefour de la Chapelle-du-Chêne par le chemin de grande communication du Port-Brillet, lequel passe au bourg. D'autres chemins vicinaux se raccordent à ces mêmes routes ou desservent les cantons cultivés de la commune. Loiron est à 4 kil. S.-E., la Gravelle à 5 kil. S.-O., le Port-Brillet à 3 500 m. du bourg, qui est situé à l'E. du territoire.

La *superficie,* cadastrée en 1831 par M. Douaud, mesurait 1 551 hectares. Elle a été réduite de 26 hectares depuis l'érection de la commune du Port-Brillet. — Miroménil n'y comptait que trois métairies en 1696. Un quart du sol était alors en bois, un quart en landes et le reste en bonnes terres. Le froment ne s'y cultivait pas au XVIII^e^ s.

Population, administrations

Population : 120 feux en 1696 ; — 610 hab. en 1726 ; — 135 feux en 1766, et 300 à 400 communiants ; — 684 hab. en 1803 ; — 708 hab. en 1821 ; — 748 hab. en 1831 ; — 736 hab. en 1841 ; — 725 hab. en 1851 ; — 691 hab. en 1861 ; — 692 hab. en 1871 ; — 504 hab. en 1881 ; — 475 hab. en 1891, dont 56 dans le bourg, le reste disséminé en 56 villages, fermes ou écarts. On comptait 50 fermes en 1843. En dépendent : Cornesse, chât., f. et m^in^, 19 hab. ; — la Chesnaie, 25 hab. ; — le village de la Croix-au-Veneur n'a plus qu'une seule maison habitée.

Bureau de poste de la Gravelle ; *Perception* de Saint-Ouen-des-Toits.

Industrie

Industries. — Les forges de la Poulardière et celles du Port-Brillet étaient de la paroisse et de la commune de la Brulatte jusqu'à la création de la commune du Port-Brillet (V. ce mot), en 1874. — « Très petit commerce de toiles, disent les cahiers de 1789 ; chacun le fait lui-même et seul, n'ayant point le moyen d'avoir de compagnons. » — Une *verrerie* qui eut quelque importance fonctionnait avant 1619, dirigée par la famille de Mésange, originaire de Normandie. Louis de Mésange, écuyer, sieur du Pont, était directeur en 1627, et probablement protestant, car Élisabeth de Mésange épousa au temple de Terchant, le 1er décembre 1631, Philippe de Radulph. La même année, noble François de Gouyon meurt à la verrerie, mais il est enterré devant le crucifix dans l'église de la Brulatte. Louis et Jacques de Mésange, sieur des Fourneaux, de la paroisse de Beslou (Manche), assurent, en 1667, une rente de 30 ℔ à Françoise, leur sœur, qui demeurait à Laval, en attendant le partage de la succession d'Abdenago de M. et d'Élisabeth des Salles, leurs père et mère. La verrerie, qui n'est pas indiquée sur la carte de 1706 et dont on ne connaît pas l'emplacement, existait encore en 1734 aux mêmes mains : le sieur de Mésange réclame à un client paiement d'une « livraison de verres et de cristaux ».

Une *briqueterie* établie par la famille Graffin au Pâtis, avant le milieu du siècle, a été supprimée en 1890.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse anciennement de l'archidiaconé et du doyenné de Laval ; — du ressort judiciaire et du grenier à sel de Laval ; — de la mission de Laval en 1797 ; — du district de Laval et du canton de Saint-Ouen-des-Toits en 1790 ; — érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII ; de l'archiprêtré de la Trinité et du doyenné de Loiron. Par décret du 11 novembre 1875, la circonscription de la paroisse a été conformée à celle de la commune telle qu'elle était fixée par la loi du 4 août 1874.

L'ancienne *église,* dédiée à saint Martin, ne comprenait que la nef et un chœur carré plus étroit, probablement refait et prolongé après coup. Deux autels provenant de l'abbaye de Clermont s'appliquaient à l'entrée. Toutes les ouvertures avaient été remaniées. Extérieurement, les fondations se trouvaient à nu par suite du nivellement de l'ancien cimetière qui l'entourait. En expiation du meurtre de Gilles du Verger, seigneur du Tertre, mari de Françoise Le Maçon, Marc et François Le Maçon furent condamnés à fonder dans l'église deux messes par semaine, 1638-1642. — La pauvre église vient d'être remplacée. L'architecte, M. Hawke, y a reproduit, dans de moindres proportions et plus simplement, l'église monumentale de Saint-Ouen-des-Toits ; mêmes voûtes en coupole, et extérieurement même richesse de matériaux : calcaire noir soigneusement taillé et appareillé, dont le ton foncé tranche heureusement avec les cintres et les ornements. La construction s'achevait en 1894.

Cure à la présentation de l'évêque. Un prêtre y remplissait les fonctions de vicaire et de sacristain.

Curés. — Payen, prêtre de la Brulatte, est témoin des deux donations successives de Saint-Isle à l'abbaye de le Roë, vers 1130. — Guillaume *Blanchet,* 1528. Charles Hamon et Jean Guillemin étaient vicaires, en 1541 ; l'un d'eux, chargé de la sacristie, avait, outre sa pension, un traitement de 60 ℔. — Balthazar de la *Chapelle* permute, 1564. — André *Duchemin,* chapelain de Saint-Jacques de l'Hermitage, paroisse de Bazoches, au diocèse de Séez, 12 juin 1564. — Jean de *Racappé* résigne, 1591. — Pierre *Gaumer,* du diocèse d'Angers, février 1591, démissionnaire en 1636, inhumé le 1er juillet 1638. — Martin *Anjuère,* prêtre sacristain au Genest, mai 1636, † 1650. — Jean *Barbance,* du diocèse de Rodez, aumônier de l'évêque de Dol, 4 mars 1650. — Jean *Le Petit,* 3 décembre 1651, démissionnaire, 1653. — Pierre de *Couespel,* bachelier en théologie, prêtre habitué à la Trinité, 6 mars 1653, inhumé dans l'église de la Brulatte, le 19 avril 1676. Avec lui habitait son frère, Christophe de Couespel, dont le décès à Laval (1692) fut l'occasion d'un long procès entre les curés de la Trinité et de Saint-Tugal. — Charles *Gaullier,* 23 avril 1677, permute le 27 novembre 1693. — Pierre *Chemin,* titulaire de la chapelle

de la Forge du Port-Brillet, 21 mars 1694, démissionnaire le 1er juin 1722, inhumé le 13 août 1723. — François *Voisin,* curé de Vautorte, 10 novembre 1722, résigne le 18 décembre 1747, inhumé à l'âge de 64 ans, le 25 janvier 1748. — Julien *Gouault,* prêtre habitué à la Trinité, desservant le prieuré de Saint-Martin, 19 juin 1748, résigne, « attaqué violemment de la goutte », le 5 mai 1759. — Nicolas *Gahéry,* desservant la chapelle de la Madeleine du Plessis-Milcent, 13 décembre 1759, résigne le 3 octobre 1780. — Louis *Leveillé,* vicaire de la Brulatte depuis quinze ans, titulaire des chapelles de Martigné, à Saint-Michel de Laval, et de la Merveille, à Saint-Vénérand, 1er janvier 1781, † après quelques mois. — Charles *Morin,* vicaire d'Izé, né à Javron, le 21 août 1732, pourvu le 14 novembre 1781 et installé le 19 ; « bon prêtre, mais talents fort médiocres ». Le 20 février, il prêta un serment restrictif, fut interné à Patience, le 14 octobre 1792, puis transféré à Rambouillet. A son retour (1795), il se fixa à Laval et y exerça le ministère jusqu'à la pacification. Au Concordat, il fut maintenu dans sa cure où il mourut, en 1815. — Louis Leroy, vicaire, après avoir prêté, le même jour que son curé, un serment schismatique précédé d'un préambule qui dénote un pauvre cerveau, fut nommé curé de Bréal, district de Vitré, puis de la Brulatte, le 27 mai 1792. Il refusa ce nouveau poste et retourna à Bréal où il apostosia. Joseph Dry, prêtre assermenté de la Trinité, se fit installer, le 25 novembre 1792, intrus de la Brulatte, deux jours avant d'y être nommé. Il y resta un mois et cinq jours. On sait qu'après avoir gouverné cinq ou six cures, il eut une fin tragique au passage des Vendéens. — *Lemonnier,* 1815, † 1839. — *Renault,* 1839-1856. — Jean-Baptiste *Bousselet,* 1856-1860. — François *Poulain,* 1860-1871. — *Vègreville,* 1871-1872. — *Houdmon,* 1872-1891. — *Ronné,* 1891.

Le *presbytère,* donné en 1605, par M. Rivault, sieur d'Ouette, avec un jardin joignant d'un côté l'ancien jardin du presbytère et de l'autre, le cimetière, « le chemin entre deux », était composé « d'un bouge par bas et deux chambres basses aux deux bouts ». Il fut reconstruit, à peu près dans le même emplacement, à la fin du XVIIIe s.

Le *cimetière* qui environnait l'église, transféré sur la route du Port-Brillet, a été bénit le 8 mai 1864.

Écoles

Écoles. — Le juge de Laval, par sentence du 30 juin 1686, oblige deux jeunes filles, que leurs parents, nouveaux convertis, instruisaient chez eux, à suivre « l'école, les instructions et catéchisme de la paroisse ». Louis Gastineau, chapelain de la Forge du Port-Brillet, était en même temps maître d'école à la Brulatte en 1789. — Actuellement, école de garçons laïque ; école tenue par les sœurs d'Évron pour les filles, construite en 1881 sur devis de 28 000 fr.

Établissements de charité

Une place à l'hôpital de Laval, pour six mois par an, fut assurée aux pauvres de la Brulatte par Mlles Marie-Jacquette et Élisabeth Demay, nées, vers 1666, du pasteur protestant converti, Pierre Demay. On peut signaler parmi les usages paroissiaux les pèlerinages de Saint-Main. Le curé donne, en 1637 et 1640, des lettres testimoniales à plusieurs de ses paroissiens qui entreprennent ce voyage.

Féodalité

Féodalité. — D'après une charte dont le texte est reproduit par Bourjolly (t. I, p. 176), Robert d'Alençon, complétant le douaire d'Avoise de Craon, sa belle-mère, remariée à Yves Le Franc, lui aurait abandonné les droits qu'il possédait sur la Brulatte, *villicationem… de la Brulata.* Ces droits revinrent au comte de Laval qui vendit à M. Amproux, acquéreur (1661) de Cornesse, « tous les fiefs et féages qu'il avoit sur la Brulatte pour anoblir sa terre ». Dès le XIVe s., le seigneur de Cornesse prétendait à des honneurs et préséances dans l'église. Jean de Cornesse s'en revenait d'une foire de Laval, en 1373, avec son cousin Guillaume de Taille et le curé de la

Brulatte. Une querelle s'éleva entre les deux gentilshommes, le seigneur de Cornesse se plaignant qu'on rendait plus d'honneurs à la femme de son cousin qu'à la sienne contre l'usage, car « onquesmais on n'avoit veu damoiselle qui allast à l'église de la Brulade au-dessus ou au-devant ladite dame de ladite paroisse ». Guillaume de Taille relève ces paroles, protestant qu'il ferait faire un banc devant l'autel N.-D., « et sera ma femme, affirme-t-il, au plus haut et plus souverain bout. — Si je l'y vois, riposte l'autre, je la prendrai par dessous les esselles pour la mettre hors. » Il fit pis encore, car, dans la rixe qui suivit cette altercation, le malheureux de Taille, ou plutôt de Taillie, reçut un coup mortel.

Notes historiques

Notes historiques. — Parigné, Montlevrier, Cornesse, Libaret, semblent des localités anciennes. — Épidémie en 1606 ; on compte 14 décès en juin, 25 en juillet, 36 en août, 39 en septembre, 26 en octobre, 8 en novembre. — Le voisinage de Terchant, l'influence des seigneurs de Cornesse et de Laval, entretinrent la vie d'un petit groupe de protestants à la Brulatte et dans les paroisses voisines. — Située au centre des paroisses où éclata la Chouannerie, la Brulatte céda en majorité à quelques influences locales et s'attacha aux idées nouvelles. La situation se personnifia dans deux hommes. L'un, riche déjà, presque lettré, entrevit les gains que la Révolution pouvait procurer à la bourgeoisie ; ce fut Graffin. L'autre, qui pouvait avoir des griefs contre la vieille société, se dévoua pour la défendre, prévoyant sans doute que le changement ne se ferait point au profit du petit peuple dont il était ; c'est Jean Cottereau, dit *Chouan.* Les deux idées et les deux hommes furent désormais en lutte. Graffin, rédacteur du cahier de 1789, entremêle de formules obséquieuses pour le roi et la religion ses déclamations contre les ministres, les nobles, les religieux. Le 15 août 1792, il veut s'approprier le drapeau tricolore envoyé par le directoire et symbole de ses espérances. Mais le Chouan, qui ne connaît pas le nouvel emblème, s'en empare quand même, en vertu d'un raisonnement aussi simple que convainquant. « Si le drapeau vient du roi, dit-il, il est pour nous ; s'il vient d'un autre, il n'en faut point. » Les escarmouches furent bientôt de tous les jours. Les troupes de la République viennent pour pacifier le pays (11 mars 1793), puis s'établissent à poste fixe au bourg, qui est obligé de les nourrir (9 août 1793). Le jour où les royalistes apprennent que les Vendéens sont à Laval, Jean Chouan, dont la tête avait été mise à prix par le juge de paix Graffin, ne peut se priver du plaisir de visiter son ennemi, plus mort que vif à sa vue, et de lui « emprunter » son cheval pour faire son entrée à Laval. — Le 14 janvier 1847, émeute au bourg occasionnée par la cherté du grain ; huit femmes et un enfant sont conduits en prison à Laval.

Maires

Maires : Jean *Graffin,* 1791. — Marin *Robert,* an VIII, an XII. — Joseph *Paillard-Dubignon,* 1813, 1824. — *Gastineau,* 1827, 1830. — *Paillard-Dubignon,* 1835. — *Hubert,* 1850, 1870. — *Graffin,* 1870, 1873. — *Dulaurent,* 1875, 1885. — *Neré,* 1885.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1528. — Arch. de la M., B. 4, 18. — Ch. Pointeau, notes mss. — *Bull. de la Comm. hist. de la M.,* t. XIV, p. 224 et t. XV, p. 88. — Guinoiseau, de Ruillé-le-Gravelais, notes mss. — Chart. de M. le duc de la Trémoïlle, conseil de tutelle, 1766. — Le Clerc du Flécheray, *Description du comté de Laval.*

Localités

Pour les localités, voir les art. : *le Bas-Aunay, Cornesse, la Poterie.*